



Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Par **saturnchris_old**, le **14/09/2007** à **16:08**

Bonjour,
Je suis actuellement étudiant, et je desirerais pour subvenir au besoins de mes études un travail. Il y a peu mon club de rugby ma proposé un CAE, après avoir les démarches nécessaires (inscription à l'anpe) voila qu'il me disent qu'il ne prendrons pas en compte la demande de mon club puisque je ne fais pas parti du public visé pour un CAE. Donc j'aimerais savoir si mon statut d'étudiant m'empêche d'avoir ce CAE ou autre, car je ne comprend pas qu'on me refuse cela alors que j'ai fait mes propres démarches et qu'il est maintenant un peu tard pour trouver un autre recours. merci de me répondre j'ai besoin d'éclaircissement.

Par **Jurigaby**, le **14/09/2007** à **18:29**

Bonjour.
A ma connaissance, on ne peut pas être en même temps chômeur et étudiant.
Le C.A.E vise des personnes "sans emploi" ou vous êtes étudiant.